



Risques & Santé

Le procès des pesticides rouvert par une ouvrière agricole dans le Limousin

Le 09 octobre 2013 par Marine Jobert



Le local où sont entreposés les pesticides, photographié par la salariée.

DR

Ils sont rares, dans le milieu agricole, à prendre le risque de critiquer les pesticides. Et ce d'autant plus lorsqu'ils sont ouvriers agricoles, à la merci d'un employeur. Une salariée chez un producteur de pommes du Limousin, confrontée à de multiples manquements et expositions délétères, vient pourtant de porter plainte contre X.

Depuis 5 ans, elle travaille comme ouvrière agricole dans le Limousin, devenu depuis quelques décennies le temple de la pomme Golden. Dans l'exploitation qui l'emploie -agrée «éco-responsable» par la profession- les fruits bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) et d'une appellation d'origine protégée (AOP); autant de gages de qualité et de sérieux, qui rendent l'histoire racontée par la jeune femme^[1] des plus frappantes. Elle vient de porter plainte contre X pour de multiples infractions au Code du travail, mais aussi au pénal, auprès du procureur de la République de Guéret; et elle a saisi l'inspection du travail de la Creuse, afin de dénoncer des faits qui mettent en danger sa santé, celle de ses collègues, et celle des consommateurs. Quasi inédite dans le monde agricole, la démarche est soutenue par les associations Allassac ONGF (Œuvrons pour la nature et les générations futures) et Générations futures.

TRACTEUR AUX VITRES CASSÉES

La jeune femme, qui souffre aujourd'hui de maux de tête, de nausées et de vertiges, raconte dans sa plainte son quotidien d'ouvrière agricole affectée aux traitements phytosanitaires des vergers. Elle affirme que son employeur refuse, malgré plusieurs demandes, de mettre à sa disposition du matériel de protection *ad hoc*, consentant à la munir seulement d'une «*vieille combinaison totalement déchirée et inutilisable, sans masque et sans gants en état*». Elle raconte le tracteur qui sert aux épandages aux vitres cassées, aux filtres charbon encrassés, à la porte qui ne ferme plus et qu'il faut tenir tout en conduisant. Il y a aussi l'état du local où sont stockés les pesticides -dont un acaricide interdit, mais que l'on garde «*au cas où on en aurait besoin*»- au sol en terre battue sur lequel ruisselle de l'eau et des produits de traitement. La zone de remplissage des cuves n'est pas plus reluisante, à observer les photos qu'elle a méticuleusement engrangées et produites à l'appui de sa plainte et que *Le Journal de l'Environnement* a pu consulter.

COMPLICITÉ DE LA COOPÉRATIVE

A tout le moins négligent, son employeur amène aussi «activement» son employée à s'exposer. C'est notamment le cas lorsqu'il l'oblige à entrer dans les parcelles au mépris des délais de rentrée, cette période de temps après l'épandage où toute présence humaine est bannie de la zone. Elle raconte avoir déjà été présente dans une parcelle alors qu'un traitement aux désherbants était en cours. Elle dénonce aussi le fait d'avoir dû, à la demande de son employeur, procéder à la destruction, par brûlage à l'air libre, de cartons, bidons et plastiques divers ayant contenu des produits phytosanitaires et autres engrais. En filigrane, la complicité de la coopérative agricole émerge: sur insistance de l'association Allassac ONGF, ses inspecteurs chargés de contrôler les cahiers d'épandage -laissés vierges par l'exploitant- auraient procédé eux-mêmes à leur remplissage ou modifié des dates de traitement pour les faire concorder avec celles des récoltes. Avant leur passage, précise la jeune femme, «*aucun de la cinquantaine de traitements [n'avait] été inscrit [dans le cahier]*».

OMERTA SUR LES PESTICIDES

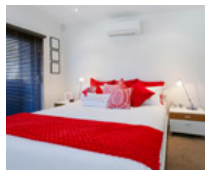
Aujourd'hui, la jeune femme est en arrêt de travail. Quand elle s'est plainte de ses maux de tête à son employeur, il lui a répondu que c'était parce qu'elle avait «*la tête vide*». «*Sans vouloir établir de causalité entre ces épandages de pesticides, les conditions de mise en œuvre de ces derniers et l'état de santé de cette dame, il semble qu'il y ait néanmoins urgence à intervenir*», plaident les deux associations. La santé des consommateurs les préoccupe également, puisque des infractions aux délais qui doivent séparer le traitement de la récolte ont été rapportées, exposant les amateurs de Golden à un risque accru. «*De nombreux signalements de ce type nous arrivent de toutes les régions de France, aussi bien en arboriculture qu'en viticulture*», explique Fabrice Micouraud, fondateur de Allassac ONGF et administrateur de GF. Pourquoi ce genre de plainte est-il si rare? «*Dénoncer ces faits en tant que riverains exposés aux épandages vous expose déjà à de fortes pressions. Alors imaginez quand c'est vos conditions de travail que vous dénoncez...*»

[1] La procédure n'en étant qu'à ses débuts, elle préfère pour l'heure garder l'anonymat.



iPhone vendu à 17€!

Des clients français obtiennent 80% de réduction grâce à une astuce extraordinaire



Simulation Bouvard

Investissez dans une résidence étudiante pour vous constituer un complément de revenus pérenne



Abonnement jusqu'à -45%

Retrouvez tous nos magazines Cuisine, Décoration, Art de Vivre, et profitez de nos offres !

Publicité  Ligatus